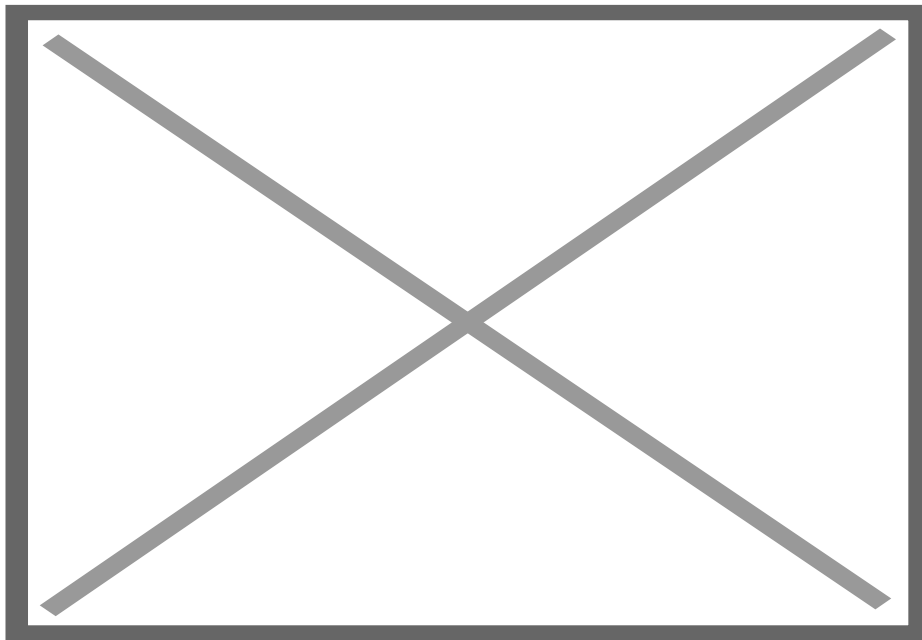


Présentation des orientations budgétaires 2024



Les élus communautaires, réunis en séance du conseil communautaire lundi 18 mars, ont débattu des orientations budgétaires 2024 de la collectivité. Ils ont ainsi tracé les grandes lignes des budgets primitifs et annexes 2024 qui seront votés en avril prochain.

Dans un contexte national encore fortement marqué par l'inflation et les efforts budgétaires demandés aux collectivités, doublé d'un contexte politique local tendu, le Président de la Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée a présenté les orientations budgétaires de la collectivité pour 2024 pour :

- Maintenir et développer des services publics de qualité accessibles pour tous,
- Maintenir une dette gérable et poursuivre le financement de projets essentiels pour le territoire,
- Promouvoir une croissance durable et inclusive, soutenir l'économie locale,
- Conserver une bonne santé financière.

La Communauté de communes maintient ses engagements et conforte ses actions dans ses champs prioritaires : services à la population, mobilité, économie, santé, transition écologique, protection de la ressource en eau.

La poursuite de projets débutés en 2024 issus du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2026

- Acquisition et cession du site Caterpillar à Rantigny,
- Acquisition du 28 rue Victor Hugo à Liancourt pour étudier l'aménagement d'une extension de la Maison de santé,
- Travaux d'assainissement au parc Chédeville,

- Travaux d'eaux pluviales rue de la République à Laigneville et rue Victor Hugo à Liancourt,
- Réalisation d'une pumptrack et de plateformes d'apprentissage du vélo au parc Chédeville,
- Réalisation d'une piste cyclable entre la piscine (Liancourt) et le parc Chédeville (Mogneville),
- Maîtrise d'œuvre liée à l'aménagement de liaisons douces à Bailleval, Rantigny et Liancourt,
- Participation au projet de barreau Roissy-Picardie,
- Travaux complémentaires pour le déploiement du très haut débit.

Budget Principale : Une part prépondérante des investissements consacrée à 4 sujets prioritaires

Mobilité : 29 % des dépenses prévisionnelles d'investissements 2024 pour un montant de 813 793 € et notamment :

- Etudes complémentaires et acquisitions pour l'aménagement de nouvelles liaisons douces à Bailleval, Rantigny, Liancourt,
- Aménagement d'une liaison douce à Monchy-Saint-Eloi,
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une étude de préfiguration d'un transport collectif,
- Mesures compensatoires et études complémentaires pour l'aménagement d'une liaison douce entre la Piscine (Liancourt) et le parc Chédeville (Mogneville),
- Installation de signalétique routière cycliste.

Economie : 28 % des dépenses prévisionnelles d'investissements 2024 pour un montant de 773 700 € et notamment :

- Premières acquisitions à Rantigny (Zone 2AU) en vue du développement d'activités,
- Participation à la maîtrise d'œuvre et à l'aménagement du giratoire au niveau de l'AFTRAL et du futur Grand Frais à Monchy-Saint-Eloi
- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'ensemble de la Ferme du site du Campus Formation situé sur le site du château à Monchy Saint Eloi.

Eaux pluviales : 18.5 % des dépenses prévisionnelles d'investissements 2024 :

Réalisation et réhabilitation des réseaux d'Eaux Pluviales et études pour 520 000 € TTC dont notamment :

- Schéma directeur des eaux pluviales
- Bailleval : rue de la Fontaine St Maur
- Liancourt : rue Marcel Cachin
- Rantigny : achat de terrain à la suite de l'aménagement d'un bassin des eaux pluviales Place de la République à Rantigny
- Démarrage des études avenue Albert 1er à Liancourt

Parc Chédeville : 9 % des dépenses prévisionnelles d'investissements 2024 pour un montant de 245 500 € et notamment :

- Réfection de l'assainissement du Parc,
- Etudes pour un nouvel accueil, pour le devenir du bassin kayak, pour l'élaboration d'un plan de gestion de la zone boisée,
- Réaménagement du garage,
- Aménagement d'un parcours d'apprentissage du vélo.

Les autres dépenses prévisionnelles sont liées au patrimoine, à la flotte de véhicules, au très haut débit, à la piscine, à la maison de santé, à l'informatique, la communication, les ressources humaines, l'aire d'accueil

des gens du voyage, l'urbanisme.

Un objectif fort de modernisation, de développement et d'accessibilité des services publics

Poursuivre l'optimisation du fonctionnement de la piscine en lien avec les investissements apportés pour assurer la pérennisation de l'établissement et du service public rendu. Les tarifs des services seront réévalués.

? Conforter le fonctionnement du parc Chédeville, améliorer les installations existantes et continuer de le faire connaître via la communication ou des manifestations festives. Améliorer l'expérience client, mieux gérer les flux de visiteurs en digitalisant les activités pour s'ouvrir à de nouvelles clientèles et conforter celles actuelles.

? Poursuite de la modernisation des services en renouvelant les équipements et de matériel nécessaires au bon fonctionnement de l'EPCI, tout en assurant la maintenance de notre patrimoine bâti.

? Développer la compétence « Développement économique ».

? Poursuivre le développement et la promotion des Services à la population avec l'espace France Service, la maison de santé et le relais petite enfance. Améliorer l'accessibilité de nos services en développant la e.administration (prises de rendez-vous et démarches en ligne) et par conséquent, avoir une prise de rendez-vous multi-canal : au guichet, par téléphone, en ligne

? Développer l'accompagnement et la sensibilisation au tri à la source des biodéchets, à la préservation de la ressource en eau, à la pratique de modes de déplacement doux... Accompagner les acteurs du territoire, les habitants dans leur transition écologique. Développer d'une manière générale, le relai terrain de notre politique de transition écologique via notamment le recrutement d'un ambassadeur territorial.

? Plus spécifiquement, sur la Santé, la poursuite de la mise en œuvre d'une politique de santé territoriale passe par l'amélioration continue de l'offre de soins.

Après un peu plus d'une année d'existence (ouverture en novembre 2022), la maison de santé intercommunale compte aujourd'hui 22 praticiens médicaux et paramédicaux. Le compagnonnage de jeunes stagiaires en médecine générale mais aussi de jeunes médecins diplômés s'y développe. L'objectif est de motiver des installations définitives et de créer une dynamique pour attirer d'autres praticiens. Ces équipes pluriprofessionnelles présentes à la Maison de santé et dans la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) nécessitent une coordination médicale pour gérer la structure (planification des permanences, des réunions, suivi des décisions, gestion des relations avec l'ARS, la CPAM, ...) et impulser l'organisation d'actions de santé publique sur le territoire. Cette évolution nécessitera en 2024 une adaptation des équipes, des locaux actuels et la pérennisation de fonctions supports : secrétariat et coordinateur médicaux.

? Etude de préfiguration d'un réseau de transports collectifs.

Gestion de l'eau potable : Préserver et sécuriser la ressource en eau

- Continuer les démarches pour la protection du champ captant ;

- Renouvellement de réseaux lié principalement aux requalifications de voirie des communes et notamment à la réalisation des travaux assurés par nos services ;
- Poursuite de la démarche d'amélioration du rendement et d'incitation aux économies d'eau,
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau ;
- Sécurisation du système d'information industrielle.

Les actions prévues :

- Travaux liés à la Déclaration d'Utilité Publique du champ captant de Labruyère : dévoiement du chemin, clôture champ captant, remplacement transformateur, fin achat terrain pour 255 000.00 € HT ;
- Travaux de renouvellement des réseaux assurés par nos services pour 416 182.00 € ;
- Baillevall : travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable hameau de Cagneux (Fontaine St Maur, Chesnaie, Bizémont, Courtil grand-mère) pour 171 000 € HT ;
- Poursuite des campagnes de détection de fuites ;
- Poursuite de la démarche d'incitation aux économies d'eau auprès des usagers (achat de mousseurs, de sabliers de douche, participation financière à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie) ;
- Amélioration de la sectorisation, renouvellement des compteurs en sortie des réservoirs ;
- Régénération d'au moins un forage pour retrouver de la productivité, réflexion sur la réalisation d'un nouveau forage et l'abandon du F10, réalisation de l'étude de faisabilité de l'interconnexion avec l'Acso.
- Poursuivre les déconnexions des eaux pluviales et notamment sur les secteurs en unitaire afin de diminuer le volume d'eau pluviale transporté et traité à la station d'épuration

Assainissement : La réalisation du diagnostic permanent et du Schéma Directeur, une priorité en 2024

- Aucune subvention de l'Agence de l'Eau n'est possible sans la réalisation de ce schéma,
- Il permettra de cibler les secteurs prioritaires d'intervention pour les 10 ans qui viennent en termes de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et de déconnexion des eaux pluviales afin de permettre de diminuer les eaux claires parasites et les eaux météoriques en entrée de station et donc de réaliser des économies de fonctionnement.

Les principaux investissements :

- La réhabilitation de réseaux principalement selon les opérations communales de requalification de voirie,
- Amélioration du patrimoine,
- Poursuivre la diminution des rejets au milieu naturel et les opérations ayant un impact sur l'environnement. La collectivité dépend notamment du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) de la Brèche et que l'atteinte du bon état chimique et écologique de la Béronnelle est prioritaire.

Les actions liées :

- Création de nouveaux branchements pour 80 000.00 € HT ;
- Sécurisation du Système d'information industrielle pour 126 000 .00 €HT ;
- Plan de renouvellement des installations de la station d'épuration pour 95 000.00 € ;
- Mise en œuvre du Zonage assainissement en déployant le réseau d'assainissement collectif

Chemin du marais à Rantigny pour 80 000 €HT ;

- Elaboration du diagnostic permanent (obligation arrêté du 21/07/2015) et du Schéma directeur pour 210 000.00 € ;

- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue Fontaine St Maur à Bailleval pour 166

000 € HT

- Poursuite des contrôles d'assainissement non collectif

Fiscalité

La revalorisation annuelle des valeurs locatives effectuée par l'Etat devrait se situer aux alentours de 3.9 %.

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est destinée à augmenter afin de lisser un passage à une tarification incitative qui pourrait devenir obligatoire dans les années à venir et qu'il faut par conséquent anticiper. Une augmentation de 7% passant le taux de 8.03% à 8.59% (soit 14 euros / foyer) sera proposé lors du vote du budget en avril prochain.

Les parts intercommunales des taux de fiscalité locale et la GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations) n'augmenteront pas.

Publié le 20/03/2024